



Joseph, gardien des greniers de Pharaon par Lawrence Alma-Tadema (1874)

Commentaire de paracha

Vayigach: Joseph le réformateur

Texte du cours de Georges Hansel

Décembre 2015

La *paracha* que nous avons à examiner aujourd'hui décrit une étape charnière de l'histoire hébraïque relatée dans la Genèse. D'un côté, elle sonne la fin de la crise grave qui a frappé la maison de Jacob pendant plus de vingt ans et de l'autre, elle marque le commencement de l'exil d'Israël en Égypte. Je rappelle brièvement la succession de ces événements.

À l'âge de dix-sept ans Joseph, le fils préféré de Jacob, est vendu à des commerçants par ses frères qui le soupçonnent de vouloir prendre la direction de la famille. Il se retrouve en Égypte au service de Potiphar, un officier de Pharaon. Joseph réussit prodigieusement dans tout ce qu'il entreprend, au point que Potiphar lui confie la direction de toutes ses affaires. À la suite d'accusations mensongères de la femme de Potiphar, Joseph est jeté en prison. Il s'attire rapidement la bienveillance du directeur de la prison et il devient responsable de la prison sans même qu'il ait à rendre des comptes.

Après une douzaine d'années de détention, Joseph est convoqué précipitamment par Pharaon pour lui interpréter un rêve qui l'obsède, le fameux double rêve des sept vaches grasses et des sept vaches maigres, suivi de sept épis gras et sept épis maigres. Ce rêve annonce la survenue immédiate de sept années d'abondance suivies de sept années de famine. Joseph a trente ans et sa véritable carrière commence. Pharaon, est ébloui par les compétences de Joseph (entre autres, il parle soixante-dix langues et est un expert en matière agricole). Il le nomme vice-roi et l'investit d'une autorité absolue. Joseph organise de façon systématique l'économie égyptienne pour se préparer à la crise qui s'annonce.

Neuf ans plus tard, après deux années de famine, les fils de Jacob sont contraints d'aller en Égypte pour acheter du blé. Juda, qui dirige la famille rencontre Joseph, et en conclusion d'une entrevue dramatique, une réconciliation intervient. Joseph fait venir son père en Égypte et installe toute la famille en terre de Gochen, à l'écart de la société égyptienne. L'exil des hébreux en Égypte, annoncé d'avance à Abraham, commence et durera 210 ans. À noter que, selon le midrash, dès l'installation de Jacob en Égypte, la

famine s'arrête, contrairement aux prévisions de Joseph, ce qui n'a pas manqué de poser problème aux commentateurs.

Je voudrais, dans cet exposé, développer un point particulier. Je vais tenter de répondre à la question: quelle est la conception économique et sociale qui inspire Joseph dans la réorganisation de la société égyptienne à laquelle il procède? La mise en œuvre de cette conception s'effectue en deux étapes. La première consiste en la mobilisation de toute la vie économique pour se préparer à la crise. La seconde est une transformation sociale profonde des institutions économiques qui s'effectue dans les deux premières années de famine. Je me propose de montrer que la conception mise en œuvre par Joseph n'est autre que l'adaptation à une société non-juive de principes de justice établis depuis longtemps par Abraham et fondant l'élection d'Israël. Je m'appuie principalement sur les commentaires de Rachi, de Ramban, du Natziv (Rav Naftali Tsvi Yehouda Berlin), pour ce qui est du commentaire direct du texte, et sur le *Midrash Rabba* pour ce qui s'en écarte.

Auparavant, une brève incursion dans des données historiques. La Bible, ainsi que les visiteurs extérieurs, décrivent l'Égypte comme un pays étonnamment fertile grâce au Nil qui le traverse.

Lorsque Loth se sépare d'Abraham, il choisit d'aller habiter la plaine du Jourdain car elle ressemble à l'Égypte qualifiée de *jardin de l'Éternel*.

Genèse, 13-10

Loth leva les yeux et considéra toute la plaine du Jourdain, car elle est tout entière arrosée, [...] semblable à un jardin de l'Éternel, à la terre d'Égypte...

De son côté, l'historien grec Hérodote, surnommé « le père de l'histoire », donne la description suivante de l'Égypte qu'il qualifie de « don du Nil ».

Hérodote, *Histoire*, II, 10.

Sa terre est noire et friable, car elle est faite du limon et des alluvions apportés d'Éthiopie par le fleuve. Assurément, ces gens sont aujourd'hui, de toute l'espèce humaine, en Égypte comme ailleurs, ceux qui se donnent le moins de mal pour obtenir leurs récoltes : ils n'ont pas la peine d'ouvrir les sillons à la charrue et de sarcler. Quand le fleuve est venu de lui-même arroser leurs champs et s'est retiré, chacun ensemence sa terre et y lâche les porcs : en piétinant, les bêtes enfouissent dans la terre le grain et l'homme n'a plus qu'à attendre la moisson.

Cependant la situation n'est pas toujours aussi satisfaisante. Il arrive que la crue du Nil ne soit pas au rendez-vous.¹ Dans ce cas, il se produit une disette ou une famine. Un exemple connu est une famine qui s'est prolongée pendant sept ans et est attestée dans ce qu'on appelle *La stèle de la famine*²,

¹ Elle dépend de facteurs complexes qui n'ont été véritablement élucidés qu'au 19ème siècle.

² Découverte par Charles Edwin Wilbour en 1889

une stèle située sur l'île de Séhel près d'Assouan, qui parle d'une période de sept ans de famine durant le règne de Djéser, (III^e dynastie, autour de -2650). Le Pharaon se lamente de cette situation.

Stèle de la famine

J'étais dans l'affliction sur mon trône, et ceux qui sont dans le palais étaient dans la tristesse. Mon cœur était dans une si grande peine, car le Nil n'était pas venu à temps pendant une durée de sept ans. Le grain était peu abondant, les graines étaient desséchées, tout ce qu'on avait à manger était en maigre quantité... L'enfant était en larmes; le jeune homme était abattu; les vieillards, leur cœur était triste, leurs jambes étaient repliées, tandis qu'ils étaient assis par terre...

Revenons à Joseph. Après avoir expliqué son rêve à Pharaon, Joseph lui propose un plan d'urgence en prévision de la famine qui s'annonce. Joseph suggère de désigner un intendant général et un ensemble de commissaires qui lui seront subordonnés pour mobiliser l'économie égyptienne pendant la période d'abondance et se préparer à la crise à venir. Le fonctionnement de cette administration sera à la fois centralisé et décentralisé, ce qui est une caractéristique importante du système. Toutes les nourritures produites seront achetées à bas prix par la couronne ou réquisitionnées³. Les besoins alimentaires de la population seront satisfaits selon le principe *le'hem lefi ha-taf*, littéralement du pain selon les petits enfants. Selon Rachi, cela signifie que la nourriture distribuée doit être accordée conformément aux besoins de chaque famille avec une attention spéciale aux besoins des enfants (Hisch). La consommation est limitée à ce qui est réellement nécessaire, le surplus non périssable doit être stocké en prévision de l'avenir.

Une partie sera conservée dans des entrepôts situés dans des villes voisines des lieux de production pour satisfaire directement, sans délai et sans bureaucratie, aux besoins des populations locales. Le midrash affirme au surplus que cette décentralisation permet d'employer les méthodes de stockage les plus sophistiquées.

Le reste sera gardé dans des entrepôts centraux et sera destiné au commerce extérieur. En effet la famine à venir est prévue s'étendre au-delà de l'Égypte, en Palestine, en Arabie et en Phénicie, c'est-à-dire au Liban. Joseph considère qu'il est de son devoir moral de fournir aussi du blé à ces pays. Et corrélativement, comme les soucis moraux ne préoccupent guère Pharaon, cela permettra également de remplir les caisses du royaume.

Pharaon, ébloui par les talents et la perspicacité de Joseph, le désigne comme vizir, selon la terminologie des égyptologues, avec tous les pouvoirs. Joseph effectue immédiatement une tournée dans toute l'Égypte pour se faire connaître directement de la population, expliquer son plan et se rendre compte des besoins locaux.

³ Plusieurs commentateurs considèrent que Pharaon lèvera seulement un impôt de 20% sur les récoltes des années d'abondance, mais cela n'est mentionné à ce stade, ni par Rachi, ni par Ramban. Rabénoù Be'hayé l'indique comme l'une des deux possibilités.

Les sept années d'abondance commencent et le plan de Joseph réussit au-delà de toute espérance.

Genèse 41, 47-49

La terre, pendant les sept années de fertilité, produisit d'abondantes moissons. On amassa toutes les denrées des sept années, qui se trouvèrent dans le pays d'Égypte, et l'on approvisionna les villes : on stocka dans chaque ville les denrées des campagnes d'alentour. Joseph fit des amas de blé considérables comme le sable de la mer, tellement qu'on cessa d'en tenir le compte car c'était incalculable.

J'en viens à la deuxième étape de l'œuvre de Joseph. Elle est décrite au chapitre 47 de la Genèse dans les versets 13 à 27. Joseph va, si l'on peut dire, tirer profit de la crise économique pour procéder à une réforme profonde des institutions égyptiennes.

Après les sept années d'abondance, et soudainement, sans transition, une crise économique gravissime s'abat d'abord sur la contrée environnante, sur la Palestine, l'Arabie et la Phénicie, selon le midrash, puis sur l'Égypte elle-même.

Il n'y a plus un gramme de pain, la famine est terrible, l'Égypte est littéralement épuisée.

Joseph ouvre tous les greniers. Il vend du blé à la population, selon le principe que j'ai déjà rappelé, *lehem lefi hataf*, conformément aux besoins de chaque famille, et également aux étrangers qui viennent en acheter en Égypte. À la suite du midrash, je voudrais insister un peu sur ce dernier point. Le midrash commente ainsi un verset des proverbes de Salomon.

Proverbes 11-26

Celui qui retient le blé sera maudit par la nation, une bénédiction orne la tête de celui qui le commercialise,

Celui qui retient le blé sera maudit par la nation, tel était Pharaon qui accumulait le blé pendant les années de famine et interdisait de l'exporter (au temps d'Abraham et d'Isaac),

Une bénédiction orne la tête de celui qui le commercialise, tel est Joseph qui nourrit le monde comme un berger conduit ses moutons.

Cependant, Joseph n'est pas un naïf. Il prend soin de s'assurer que le blé ne peut être acquis que sur une base personnelle ou familiale et que cela ne doit pas donner lieu à des trafics, ce qui serait contraire à l'intention même de l'opération.

À cet effet, Joseph prend les dispositions suivantes, dont il n'est pas difficile de comprendre l'utilité:

- 1° Aucun esclave ne doit entrer en Égypte et personne ne doit venir avec deux ânes.
- 2° Chacun doit remplir une fiche d'identité, en indiquant également le nom de son père et de son grand-père.
- 3° Le blé acheté ne doit pas être transféré d'une ville à l'autre en Égypte.

L'argent recueilli par la vente du blé, que ce soit aux étrangers ou aux Égyptiens, devient la propriété de l'État. L'argent perd sa fonction de thésaurisation par des personnes privées. Il est cependant vraisemblable qu'un système monétaire subsiste pour permettre les transactions commerciales usuelles et servir d'étalon de valeur.

Sur le plan intérieur, l'argent disponible semble bientôt être épuisé et les Égyptiens organisent une immense manifestation avec en bannière : « donne nous du pain ; pourquoi devrions nous mourir devant toi, du fait qu'il n'y a plus d'argent ».

Mais attention ! Bien que Joseph soit la bonté même, là encore, ce n'est pas un naïf. Il sait bien que certains Égyptiens ont conservé de l'argent en cachette. Il répond aux manifestants : O.K., livrez vos troupeaux et je vous donnerai du blé en échange, si vraiment il n'y a plus d'argent.

Les Égyptiens livrent donc leurs troupeaux, ce qui garantit qu'ils achèvent de se dessaisir de leur argent, car un paysan préfère conserver son bétail plutôt que son argent.⁴ La vente du bétail permet à la population de se nourrir jusqu'à la fin de la première année de famine.

La deuxième année commence, et à nouveau la population est totalement démunie. Ses représentants adressent à Joseph la supplique suivante dont je vous laisse apprécier le caractère émouvant. Je vous la lis intégralement :

Genèse, 47-18,19

Nous ne pouvons dissimuler à Monseigneur que l'argent et le bétail ayant été cédés à Monseigneur, il ne nous reste plus à lui offrir que notre corps et notre terre. Pourquoi devrions-nous mourir sous tes yeux, nous avec notre terre? Acquiers-nous avec notre terre contre de la nourriture et nous serons, nous avec notre terre, des esclaves de Pharaon ; tu nous donneras de la semence, nous pourrons subsister au lieu de périr et la terre ne sera pas désolée.

Les paysans égyptiens proposent de céder leur terre à Pharaon et de devenir ses esclaves. Pharaon assurera leur subsistance et ils seront à son service pour travailler la terre. Telle est la triste logique de l'esclavage du point de vue de l'esclave. L'affamé troque délibérément son indépendance contre de la nourriture.

Ici, chers auditeurs, écoutez bien !

Joseph n'accepte pas le marché. Il acquiert pour Pharaon la terre d'Égypte, mais il refuse de réduire les Égyptiens en esclavage. Il veut établir une société de paysans libres et responsables. Je lis les deux versets qui suivent :

Genèse, 47-20-21

Joseph acquit tout le sol de l'Égypte au profit de Pharaon, les Égyptiens ayant vendu chacun son champ car la famine était insupportable ; la terre appartient dès lors à Pharaon.

⁴ D'un autre côté, cela décharge les paysans du souci d'entretenir leurs animaux pendant les années de famine. Joseph s'en chargera et sans aucun doute il les leur rendra plus tard.

Quant au peuple, il le transféra d'une ville à l'autre, sur toute l'étendue de l'Égypte.

Par cette opération, Joseph marque nettement le changement de propriété et brise le lien d'enracinement des paysans dans leur terre.

Au départ, Joseph leur distribue des semences, à charge pour chacun de travailler la terre qui lui est allouée. Joseph fixe à 20% la part de la récolte revenant au propriétaire, c'est-à-dire ici à l'État, ce qui est un montant faible.

En somme, Joseph nationalise la terre et fixe les Égyptiens dans un statut de métayer libre. Leur réaction ne se fait pas attendre :

Genèse, 47-25

Alors ils dirent : tu nous as rendu la vie.

Cela est à comprendre au sens littéral, bien sûr, mais aussi comme « tu nous as donné une vie de liberté », comme commente le Natziv.⁵

Il faut ajouter que la réforme de Joseph ne concerne que le monde agricole qui historiquement constituait 90% de la population égyptienne.

En revanche, les prêtres étaient traditionnellement entretenus par la couronne et, selon la Torah, ils se contentaient de l'allocation fixe qui leur était accordée. Par conséquent Joseph ne touche pas à leurs biens immobiliers. Joseph est un réformateur, ce n'est pas un révolutionnaire. On voit également par là qu'il n'intervient pas sur le plan religieux, bien que l'Égypte soit polythéiste.

La réforme de Joseph a-t-elle été durable ? Si l'on en croit le texte de la Genèse, la réponse est positive. Le chapitre 47 se termine par le verset :

Genèse, 47-26

Joseph imposa au sol de l'Égypte cette contribution, *qui subsiste jusqu'à aujourd'hui*, d'un cinquième pour Pharaon, sauf en ce qui concerne le domaine des seuls prêtres qui ne relevait pas de Pharaon.

Cependant dans l'Exode et le Deutéronome, la terre d'Égypte est plusieurs fois caractérisée par l'expression *Bet Avadim, maison d'esclaves*⁶.

Mes connaissances ne sont pas suffisantes pour résoudre cette contradiction.

⁵ Près de trois mille ans plus tard, aux antipodes de Joseph, il faut se rappeler de Louis XIV, *le roi Soleil*. Sous son règne glorieux, des impôts écrasants, des guerres ruineuses, un luxe « monstrueux et incurable », selon l'expression de Fénelon qui a dressé une critique sans appel de sa gouvernance, ont réduit la paysannerie à la misère et ont conduit à la famine des années 1693-1694 qui s'est traduite par une hécatombe de 1300000 personnes sur une population de 20 millions de Français.

⁶ Par ailleurs, il existe une controverse entre les égyptologues sur l'extension de l'esclavage en Égypte avant la période des Ptolémées.

Récapitulons. La Torah, par l'intermédiaire de l'histoire de Joseph, présente un modèle cohérent de gouvernance économique. Certes, il concerne une société essentiellement agricole, mais les principes mis en évidence s'appliquent pour une part aussi à une société industrielle.

Voyons quels sont les éléments clés de ce modèle.

Son principe directeur, la règle d'or, la priorité des priorités, est d'assurer la satisfaction des besoins essentiels de toute la population, représentés dans notre texte par la nourriture. Le reste en découle.

1° L'existence de fluctuations économiques incontrôlables et difficilement prévisibles exige la constitution à l'avance de réserves suffisantes pour faire face à une crise possible.

2° La thésaurisation de l'argent est limitée à ce qui est nécessaire pour satisfaire les besoins de trésorerie habituels. Cela évite les multiples manipulations sur les denrées alimentaires, les pratiques d'accaparement, qui étaient une plaie des économies agricoles tout au long de l'histoire.

3° Les terres agricoles sont nationalisées et allouées aux paysans libres, à charge pour eux de les mettre en valeur et de subvenir ainsi aux besoins de leur famille, du moins en période normale. L'État se charge d'assurer un complément à ceux qui ne peuvent y parvenir. Samson Raphael Hirsch fait observer de plus que cette organisation exclut le féodalisme. J'ajoute que les problèmes du logement et du chômage s'y trouvent *ipso facto* pratiquement réglés.

Remarquons cependant que cette nationalisation est prévue pour une société autoritaire telle que la société égyptienne. Le système correspondant prévu par la Torah pour la société hébraïque est celui du jubilé, où les terres sont la propriété inaliénable des familles et retournent tous les cinquante ans à leur propriétaire si elles ont été louées entre temps.

4° L'imposition des particuliers obéit à une règle simple et aisément contrôlable, un impôt proportionnel relativement faible sur les revenus.

5° Le modèle dessiné par Joseph n'est pas autarcique. Il est universaliste : répondre aux souffrances des autres peuples est partie intégrante de sa finalité⁷.

6° Les institutions traditionnelles, politiques, juridiques et religieuses, ne sont pas touchées par la réforme de Joseph qui se concentre sur l'économie. Je le répète, Joseph est un réformateur, ce n'est pas un révolutionnaire.

Comme je l'ai annoncé en introduction, le modèle défini par Joseph n'est autre que l'adaptation à une société non-juive de principes qu'il a reçus de

⁷ Comme le commente Emmanuel Levinas, le pain de proposition, littéralement « le pain à visages », déposé sur la table du Sanctuaire symbolise le pain des affamés, problème politique que « malgré les progrès de la pensée et de la technologie moderne, l'Organisation des Nations unies et l'UNESCO, la politique occidentale n'est pas arrivée à résoudre » [...] (*Au-delà du verset*, p. 35.)

son arrière grand-père Abraham et qui fondent l'élection d'Israël. Le texte de la Genèse précise :

Genèse 18-19 Si je l'ai distingué (Abraham), c'est afin qu'il prescrive à ses fils et à sa maison après lui de garder le chemin de l'Éternel : mettre en pratique la justice sociale (*tsedaqah*) et le droit (*mishpat*).

La législation destinée à réguler la société juive est fondée sur deux piliers : D'un côté, le *mishpat*, le droit, comme pour toute société civilisée. Plus tard, la Michna, le Talmud, suivis par d'innombrables textes juridiques, définiront un droit juif qui ne le cède en rien aux grands systèmes qui marquent l'histoire de l'humanité, droit romain, droit germanique, droit musulman, droit ottoman, parmi d'autres.

Le deuxième pilier de la législation est la *tsedaqah*. La *tsedaqah* consiste à fournir aux pauvres ce dont ils ont besoin et que la marche spontanée de l'économie ne leur permet *jamais* d'atteindre. Telle est la définition juive de la justice sociale. Autrement dit, le but de la *tsedaqah* est l'éradication de la pauvreté, ni plus ni moins. J'insiste: la *tsedaqah* est une branche de la législation juive et, comme telle, elle est sous la responsabilité des tribunaux qui, s'il en est besoin, font appel à la contrainte. Un chapitre entier du *Mishneh Torah*, le code législatif établi par Maïmonide, s'intitule *Lois des dons aux pauvres*. Traduire, comme on le fait le plus souvent, le terme *tsedaqah* par *charité*, limitant ainsi la *tsedaqah* à la générosité individuelle, est donc une dénaturation de son sens.

À vrai dire, le principe de la *tsedaqah* est une spécialité juive. Pour l'instant, il n'existe aucune société, quel que soit son degré de développement, il n'existe aucune législation, qui se soit fixé l'éradication de la pauvreté comme une priorité, qui en ait fait un principe constitutionnel. Idéal du judaïsme, vocation de l'État d'Israël, comme l'a écrit Emmanuel Levinas.

Emmanuel Levinas, Difficile Liberté, p. 282

L'important de l'État d'Israël ne consiste pas dans la réalisation d'une antique promesse [...] mais dans l'occasion enfin offerte d'accomplir la loi sociale du judaïsme. [...] Enfin arrive l'heure du chef-d'œuvre. C'était tout de même horrible d'être le seul peuple qui se définisse par une doctrine de justice et le seul qui ne puisse l'appliquer. La subordination de l'État à ses promesses sociales articule la signification religieuse de la résurrection d'Israël [...]. Et c'est par là que l'on peut distinguer les juifs religieux de ceux qui ne le sont pas. L'opposition est entre ceux qui cherchent l'État pour la justice et ceux qui cherchent la justice pour la subsistance de l'État.

Source: Georges Hansel